

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 juin 2021**

Nombre de conseillers :

En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19

Date de convocation : 16/06/2021

L'an deux mille vingt et un, le 23 juin à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la commune nouvelle Cesny-Les-Sources, légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, en nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Tournebu, sous la présidence de Monsieur PERRIN Renny, Maire.

Etaient présents : Noële BREARD, Damien CARREY, Mélanie CHANU, Patricia COMPERE, Marie-Line DANDOIS, Valérie FOUREY, Jacques LEGROS, Jean-Christophe LETAVERNIER, Jean-Charles MARIE, Antoine MARTEL, Isabelle ONRAED, Renny PERRIN, Géraldine PERRIN, Louis QUIRIE, Daniel SIMON, Jean VANRYCKEGHEM, Béatrice VILEY.

Absents excusés : Christine HUBERT-BENDZYK donnant pouvoir Isabelle ONRAED, Bernard VIVET donnant pouvoir à Antoine MARTEL.

Madame Isabelle ONRAED a été élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 11 MAI 2021

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 11 mai 2021 a été envoyé pour lecture à chaque conseiller et il est demandé s'il y a des observations sur la rédaction de ce compte-rendu. Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité des votants, le compte-rendu du 11 mai 2021.

043/2021 - CCCSN : BOUCLE VELO – TRACE ET LIEUX D'IMPLANTATION DE LA SIGNALÉTIQUE

Monsieur le Maire informe qu'une réunion a eu lieu le 13 avril dernier au cours de laquelle la Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande, en collaboration avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement, a présenté les tracés des 3 boucles locales vélo et leur jalonnement. Notre commune est concernée par la boucle locale vélo n° 17 : « La Suisse Normande par Monts et par Vaux ».

Cette boucle prend son départ au centre culturel des Fosses d'Enfer à Saint Rémy sur Orne et fait 38,8 km. L'itinéraire doit être balisé dans les deux sens.

Ce circuit concerne les communes déléguées de Cesny-Bois-Halbout et de Placy et nécessite l'implantation de ce type de panneau (200 x 300 mm + pastille n°17 de 50 mm) sur un mât à créer.



Afin de pouvoir lancer la consultation auprès des fournisseurs de signalétique, la CCCSN a besoin que le tracé et les lieux d'implantation de la signalétique ainsi que l'autorisation de voirie pour la pose des panneaux soient validés par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire demande de valider le tracé n° 17 et les lieux d'implantation de la signalétique prévus au plan de jalonnement sur ces communes et d'autoriser la Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande à effectuer la pose de la signalétique sur le domaine public communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Valider le tracé n° 17 et les lieux d'implantation de la signalétique prévus au plan de jalonnement sur les communes déléguées de Cesny-Bois-Halbout et de Placy.
- Autoriser la Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande à effectuer la pose de la signalétique sur le domaine public communal.

044/2021 - DEPENSES « FETES ET CEREMONIES » A IMPUTER AU COMPTE 6232

Monsieur le Maire informe qu'il est demandé aux collectivités territoriales de préciser par délibération, les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies »

Monsieur le Maire propose de prendre en charge les dépenses suivantes :

- D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, les sapins et décorations de Noël, les jouets, friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors des cérémonies officielles et inaugurations,
- Les frais de restauration des élus ou des employés communaux liés aux actions communales ou à l'occasion d'évènements ponctuels,
- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers évènements et notamment lors des mariages, décès, naissances, départs, récompenses sportives, culturelles, concours, militaires ou lors de réceptions officielles,
- Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats, (exemple Sacem, Spre, Guso...)
- Les feux d'artifice, concerts, animations, sonorisations,
- Les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits inscrits au budget communal.

045/2021 - INDEMNITE FRAIS DE GARDIENNAGE EGLISE

Monsieur le Maire informe que lors du vote du budget 2021, il a été octroyé au gardien de l'église non résidant dans la Commune, une indemnité de gardiennage d'un montant de 120 euros.

Il s'avère que la délibération date de l'ancien mandat. De ce fait, il est nécessaire de reprendre une délibération pour l'octroi de cette indemnité pour le mandat actuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide d'octroyer une indemnité de gardiennage non résidant dans la Commune d'un montant de 120 €.

046/2021 - CONVENTION - ADHESION AU SYNDICAT DE SECRETARIAT DE LA REGION DE CESNY-BOIS-HALBOUT

Monsieur le Maire informe que la commune de Cesny-Les-Sources est adhérente au syndicat de secrétariat. A la demande de la trésorerie de Falaise, chaque commune membre doit signer une convention d'adhésion avec le syndicat de secrétariat de la région de Cesny-Bois-Halbout.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention d'adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au syndicat de secrétariat de la région de Cesny-Bois-Halbout.

047/2021- CONVENTION - ADHESION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENTRETIEN DU PATRIMOINE COMMUNAL TOURNEBU / MOULINES

Monsieur le Maire informe que la commune de Cesny-Les-Sources est adhérente au Syndicat Intercommunal d'Entretien du Patrimoine Communal Tournebu / Moulines. A la demande de la trésorerie de Falaise, chaque commune-membre doit signer une convention d'adhésion avec le SIEPC Tourneb / Moulines.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention d'adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au Syndicat Intercommunal d'Entretien du Patrimoine Communal Tournebu / Moulines.

048/2021 - PROJET REAMENAGEMENT ANCIEN EHPAD ET CHAPELLE : DEVIS ETUDE GEOTECHNIQUE

Monsieur le Maire informe que le cabinet d'architectes demande la réalisation d'une étude géotechnique. Cette étude de sol est préalablement nécessaire au projet de restructuration de l'ancien EHPAD.

La mission comprend :

- Une phase étude de site définissant un modèle géologique préliminaire au stade de l'esquisse ou de l'étude préliminaire,
- Une phase précisant les principes généraux de construction envisageables au stade de l'Avant Projet Sommaire (APS).

Des sondages géologiques et une série d'analyses en laboratoire seront réalisés.

Deux cabinets d'études ont été sollicités pour cette étude :

- Entreprise GEOTEC : 3 860,00 € HT soit 4 632,00 € TTC
- Entreprise GINGER : 10 450,00 € HT soit 12 540,00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Retenir l'entreprise GEOTEC concernant la réalisation de l'étude géotechnique pour un montant de 3 860,00 € HT soit 4 632,00 € TTC.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer le devis pour la réalisation de cette étude.

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe que la désacralisation de la chapelle a été acceptée par l'évêché de Bayeux et de Lisieux.

049/2021 - SERVICE ASSAINISSEMENT – ZONAGE ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de l'élaboration du Schéma Directeur d'Assainissement des communes d'Acqueville, Cesny-Bois-Halbout, Tournebu et Moulines (périmètre de protection de captage des sources de Moulines) dont la mission est à la charge de la Communauté de Communes

Cingal-Suisse Normande, leur bureau d'étude, SOGETI, demande une délibération de la commune reprenant le choix fait par la collectivité accompagnée d'une cartographie distinguant pour le futur zonage, zone en assainissement non collectif et zone en assainissement collectif.

Pour la commune déléguée d'Acqueville : L'assainissement des eaux usées est un assainissement non collectif sur tout son territoire.

Pour la Commune déléguée de Cesny-Bois-Halbout : L'assainissement des eaux usées est collectif sauf pour les secteurs suivants qui sont en assainissement non collectif :

- Les lieux-dits « La Motte » et « les Vignes »,
- Une partie de la Rue aux Daims,
- Les écarts Route de Pont d'Ouilly,
- Le château de Bossy

Pour la Commune déléguée de Tournebu :

- Assainissement collectif : les lieux-dits « Clair-Tison », « le Mesnil » et « Le Bourg »
- Assainissement non collectif : Le Bois Fradel, Route de St Germain, Les Mallis, Moyon, Ragny, La Rivière, La Bergerie, Le Moulin, Le Becquet, Le Val, Les Houilles, Route d'Acqueville.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Retenir les zonages d'assainissement des eaux usées collectif et non collectif définis ci-dessus pour les communes déléguées d'Acqueville, de Cesny-Bois-Halbout et de Tournebu.
- Soumettre ce projet de zonage d'assainissement collectif et non collectif à enquête publique.

CCCSN – DEMARCHE COLLECTIVE POUR PROJET EOLIEN

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le travail effectué par la Communauté de Communes concernant une réflexion sur l'implantation d'éoliennes sur le territoire Cingal-Suisse Normande. Plusieurs réunions, organisées par la Communauté de Communes, par secteur, ont eu lieu avec les élus pour en débattre.

La question se présente sous deux aspects : le plan national où le gouvernement incite fortement les collectivités dans une réflexion sur l'éolien en général, et qui se traduit par des démarchages de groupes privés auprès de propriétaires privés, sur le plan local celui du territoire de la communauté de communes Cingal-Suisse Normande, sur l'intérêt d'une démarche collective de territoire qui consisterait à définir une position commune, seule possibilité susceptible de maîtriser sur notre secteur le développement de l'éolien.

L'ensemble du Conseil Municipal s'est exprimé sur ce sujet.

En conclusion, sur la question de décider si la commune serait favorable à l'implantation d'éoliennes sur son territoire, le conseil a refusé d'exprimer un avis, n'ayant pas assez d'éléments à sa connaissance :

- sur les lieux d'implantation,
- sur le programme que cela représente, notamment financier,
- sur l'assurance que le choix de la commune sera respecté.

Néanmoins le Conseil Municipal ne s'oppose pas, à la majorité des votants, à une démarche collective portée par la Communauté de Communes. Le point essentiel est que la Commune puisse toujours être associée au projet éolien de la Communauté de Communes et aux réunions de travail sur un projet commun.

Il est important d'ajouter que le Conseil Municipal s'oppose au projet initialement prévu datant de 2007 sur son territoire, n'étant plus d'actualité au vu des projets en réflexion et sur une implantation mal définie.

Le Conseil Municipal dans sa majorité souhaite également que le démarchage auprès des propriétaires fonciers soit respectueux des objectifs communaux, le souhait serait de définir sur le territoire de la Communauté une éventuelle zone éolienne sans préjudices pour les communes et ses habitants impactés par un projet de ce type.

Le préfet devra se montrer attentif dans l'analyse des projets présentés suite à une multiplicité de démarches individuelles et tenir compte de l'avis de la Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande et des communes concernées.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Remerciement subvention association** : La Fondation recherche médicale remercie la commune pour son soutien financier.
- **050/2022 – Recensement de la population en 2022** : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le recensement de la population de la Commune aura lieu entre le 20 janvier et le 19 février 2022. Il donne lieu à la nomination d'un coordonnateur communal et d'agents recenseurs. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorise Monsieur le Maire à désigner par arrêté municipal le coordonnateur communal ainsi que les agents recenseurs.

Pour le recrutement des agents recenseurs, l'INSSE préconise un agent pour 270 à 290 logements.

Pour mémoire :

Acqueville : 90 logements
Angoville : 17 logements
Cesny-Bois-Halbout : 281 logements
Placy : 72 logements
Tournebu : 168 logements

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de réfléchir sur d'éventuelles candidatures pour le recrutement d'agents recenseurs.

- **Circulation camion au lieu-dit « La Motte » à Cesny-Bois-Halbout** : Madame COMPERE signale que des camions d'un tonnage assez important circulent dans les routes étroites au lieu-dit « La Motte » engendrant des risques d'accidents. Il serait souhaitable que les camions ne soient pas dirigés vers ces routes étroites en interdisant leur accès sauf livraison.
- **Buse bouchée au Bourg à Acqueville** : Monsieur CARREY signale que la buse située Avenue du Château de la Motte est obstruée. Des travaux de réfection de buses seront à prévoir pour remédier à ce problème.
- **Inondation rue de Martainville à Acqueville** : Monsieur CARREY informe que suite aux gros orages de ces derniers jours, la maison d'habitation située 2 rue de Martainville a été partiellement inondée. Les fossés étaient obstrués par des branchages et autres déchets verts

entraînant un débordement des fossés. Les employés communaux sont intervenus afin de remédier au problème. Il est rappelé que les agents communaux font de leur mieux pour intervenir et doivent être respectés pour le travail effectué sans avoir les reproches des habitants. Seuls les élus sont habilités pour entendre ces doléances.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.